

Rapport Général

La deuxième Conférence Annuelle des Réseaux de la Régulation en matière énergétique regroupant une centaine de régulateurs venant de l'Afrique, des Amériques, de l'Asie et de l'Europe,

Sous le parrainage de la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE), de l'African Forum for Utility Regulators (AFUR) et de la Regional Energy Regulators Association (RERA) et de la National association of Regulatory Utility Commissionners (NARUC) ;

Et le coparrainage de l'Agence des Etats Unis pour le Développement International (USAID)

S'est tenue les 26 et 27 juillet 2004 à l'Hôtel Sofitel Amitié, à Bamako-Mali.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par son Excellence Ahmed Diane SEMEGA, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, représentant le Premier Ministre du Mali.

Après les remarques de bienvenue par M. Moctar TOURE, Président de la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) Mali, par Mme Pamela White, Directrice de la Mission USAID, Bamako Mali, par M. Kevin Warr, Analyste de Programme Politique Energétique et Environnemental USAID et par Mme Diane Munns, Président du Conseil des Utilités de l'Iowa (IUB) et deuxième Vice-Président de NARUC, le programme présenté par Jason Czys, Sous-Directeur des Programmes Internationaux NARUC porta sur les sujets introduits par les conférenciers et discutés par tous les participants de la manière qui suit :

1. Le secteur de l'Energie en Afrique de l'Ouest et les Développements et questions de régulation affectant le pool électriques de l'Afrique de l'Ouest, donna l'occasion de souligner le retard de l'Afrique dans le domaine de l'électrification, l'insuffisance des investissements, le coût exorbitant du KWh, la médiocrité des services et la nécessité de briser les monopoles par l'intégration, le partenariat et l'extension des marchés intégrés.
2. Le rôle du régulateur comme arbitre

Le partenariat suppose l'entente sur des principes, des normes et des engagements réciproques par contrat. L'exécution des clauses de partenariat exige que chaque partenaire respecte les règles du jeu. Le régulateur joue le rôle d'arbitre à cet effet. Il doit s'assurer que les problèmes les plus importants relatifs aux coûts et rendements soient résolus de manière équitable et dans l'esprit de rentabilité, d'efficacité et d'équité. Notamment, il doit veiller sur le développement des indicateurs de marché (offre et demande), les tarifs, les besoins des ménages et l'objectif de développement du secteur productif (industrie, agriculture, artisanat, etc.)

Dans l'exercice de ses fonctions, le régulateur ne sera pas toujours compris, mais il doit agir comme un arbitre impartial, crédible, indépendant, compétant et soucieux de l'équité.

Il doit être mis dans les conditions financières et professionnelles de liberté par rapport à l'intrusion de la politique politicienne et à l'influence de la délinquance financière. Ce faisant, il ne sera pas nécessairement populaire. Il sera certainement respecté.

3. Comment garantir la satisfaction du consommateur et la promotion des investissements devient le dilemme permanent du régulateur. L'équilibre entre le social, l'économique et le profit financier n'est pas aisé. Et pourtant, le régulateur doit l'observer dans ses actes qui affectent aussi bien le grand public, l'investisseur privé / public que l'Etat.

La Conférence remercie les organisateurs pour lui avoir donné l'opportunité de partager les expériences et renforcer la volonté d'accomplir la redoutable responsabilité du régulateur. Elle salue le peuple et le Gouvernement du Mali pour leur accueil chaleureux (et la bonne nourriture.)

Comité de synthèse :

- Dr Oumar MAKALOU (Mali)
- Wendell Holland (USA)
- David Handly (USA)
- Dah Ould EHMEDANE (Mauritanie)